

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2010

DELIBERATION

OBJET : Budget principal - affectation des résultats 2009

Rapporteur : Ronan LATIMIER

Le cadre budgétaire et comptable M14 appliqué par la ville de Plœmeur au budget principal fait obligation de soumettre à délibération du conseil municipal, l'affectation du résultat de fonctionnement de ce budget.

Après avoir voté le compte administratif 2009 de la ville et le compte de gestion établi par la trésorière principale, il est proposé au conseil municipal de procéder à cette affectation dans les conditions suivantes.

- Résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2009	3.802.204,07 €
- Affectation aux réserves compte 1068 pour financement de la section investissement	3.802.204,07 €

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition à l'unanimité (deux abstentions).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.